

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
16 janvier 2025

---

P JL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 245

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, M. Fabrice Brun, Mme Sylvie Bonnet et M. Cordier

-----

**ARTICLE 11**

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« peuvent »

le mot :

« doivent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin d'assurer véritablement l'inclusion des petites entreprises et des artisans locaux dans la reconstruction, cet amendement vise à obliger les pouvoirs adjudicateurs et autorités adjudicatrices à recourir à ces entreprises, pour 30% des marchés publics qu'ils passent.